

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier certains tarifs à l'annexe « A-3 » intitulée « Services juridiques » pour la cour municipale, à l'annexe « A-5 » pour la « Division aquatique » et à l'annexe « A-9 » intitulée « Trésorerie » pour le service de consultation

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 17 février 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 17 février 2025, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE < 2025, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement numéro 0526-2014 est modifié à l'article 2 par le remplacement, à l'annexe « A-3 » intitulée « Services juridiques », des tarifs sans taxes et avec taxes pour les nomenclatures suivantes :

Bien ou service	Tarif sans taxes	Tarif avec taxes
Frais administratifs – Paiement d'un constat d'infraction par carte de crédit à la cour municipale via Constats Express (non remboursable)	2,83 \$	3,25 \$
Frais administratifs – Paiement d'une entente de paiement par carte de crédit à la cour municipale via Constats Express (non remboursable)	1,30 \$	1,50 \$

3. Le règlement numéro 0526-2014 est modifié à l'article 2 par l'ajout d'une nouvelle nomenclature après la nomenclature « Aquadouceur et futures mamans à la fois » au tableau intitulé « Cours et activités aquatiques » de l'annexe « A-5 (suite) Division aquatique », comme suit :

Cours et activités aquatiques		
Aquadouceur et futures mamans à la fois sans carte-loisirs	14.09 \$	16.20 \$

4. Le règlement numéro 0526-2014 est modifié à l'article 2 par le remplacement, à l'annexe « A-9 » intitulée « Trésorerie », des tableaux intitulés « Service de consultation en ligne - portail de l'immobilier » et « Service de consultation pour utilisateurs occasionnels (autre qu'en ligne) » par les suivants :

	TARIFS	
	Avant taxes	Avec taxes
Service de consultation en ligne - portail de l'immobilier		
Accès professionnels (notaires, avocats, créanciers hypothécaires et vérificateurs de crédit)		
Frais de validation du statut	50,00 \$	57,49 \$
Frais annuels de dossier	50,00 \$	57,49 \$

Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier certains tarifs à l'annexe « A-3 » intitulée « Services juridiques » pour la cour municipale, à l'annexe « A-5 » pour la « Division aquatique » et à l'annexe « A-9 » intitulée « Trésorerie » pour le service de consultation

..2

Par consultation				
	Rôle de taxation			
		Catégorie d'immeubles résidentiels	17,50 \$	20,12 \$
		Catégorie autres immeubles	22,00 \$	25,29 \$
	Relevé de taxes avec état de compte			
		Catégorie d'immeubles résidentiels	144,00 \$	165,56 \$
		Catégorie autres immeubles	180,00 \$	206,96 \$
Accès commercial (autres professionnels)				
	Rôle d'évaluation			
		Catégorie d'immeubles résidentiels	5,25 \$	6,04 \$
		Catégorie autres immeubles	6,50 \$	7,47 \$
	Rôle de taxation			
		Catégorie d'immeubles résidentiels	17,50 \$	20,12 \$
		Catégorie autres immeubles	22,00 \$	25,29 \$
Service de consultation pour utilisateurs occasionnels (autre qu'en ligne)				
<i>Par unité d'évaluation</i>				
	Rôle de taxation			
		Catégorie d'immeubles résidentiels	17,50 \$	20,12 \$
		Catégorie autres immeubles	22,00 \$	25,29 \$
	Relevé de taxes avec état de compte			
		Catégorie d'immeubles résidentiels	144,00 \$	165,56 \$
		Catégorie autres immeubles	180,00 \$	206,96 \$

5. Le règlement numéro 0526-2014 n'est pas autrement modifié.

6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe